

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/179 5f

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 décembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Ménéghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Cleret à David Piccarretta, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Freddy Riotton à Hélène Rossi,

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2025

Dans l'attente du vote du budget, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2024, à savoir :

Rappel Budgets Investissements 2024 :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 27	Chap. 458101
Budget Principal 61500	168 001 €	2 956 085 €	3 407 385 €	60 000 €	
Budget Ecoles 61531	2 500 €	130 120 €	387 906 €		
Budget Tourisme 61533		209 475 €			
Budget OM 61505	30 000 €	1 131 520 €			
Budget EAU 61501	22 500 €	897 100 €			
Budget CHAUFFERIE 61530		595 827 €			
Budget SPANC 61503					76 222 €
Budget Immo La Croizette 61532		5 144 €			

Limite 25%

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 27	Chap. 458101
Budget Principal 61500	42 000 €	739 021 €	851 846 €	15 000 €	
Budget Ecoles 61531		32 530 €	96 977 €		
Budget Tourisme 61533		52 369 €			
Budget OM 61505	7 500 €	282 880 €			
Budget EAU 61501	5 625 €	224 275 €			
Budget CHAUFFERIE 61530		148 957 €			
Budget SPANC 61503					19 056 €
Budget Immo La Croizette 61532		1 286 €			

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 décembre 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/24

et de sa publication le 18/12/24